



Action n°8

AIDE À LA PRODUCTION EN ACQUISITION-AMÉLIORATION DE LOCATIF PUBLIC

Réservé au service de l'agglo
Date de dépôt :
N° de dossier :
Nom:

Signature et cachet

Principe de subvention : forfait de 4 000 € par logement

IDENTITE DU BENEFICIAIRE
Nom, raison sociale :
Contact : Nom –Prénom Fonction : Tél @
DESCRIPTION DU PROGRAMME
Intitulé : Référence cadastrale :
Adresse de l'opération
Nombre, taille et nature du conventionnement des logements concernés :
Performance énergétique visée et éventuelles certifications ou labels :
Part de logements accessibles :
Si l'opération a bénéficié d'une participation de la commune, préciser sa nature : dequipements/aménagement minoration foncière VRD dequipements subvention financière autre :
Joindre les pièces complémentaires suivantes : le plan masse « état projeté » et les plans assemblés de l'opération copie de l'extrait des clauses anti-spéculatives inscrites dans l'acte d'achat le plan prévisionnel de financement détaillé un RIB de votre organisme
ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE
Je, soussigné, bénéficiaire ou représentant légal du bénéficiaire, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent.
 Je m'engage à : Utiliser la participation financière de l'Agglomération aux fins pour lesquelles elle a été attribuée, Respecter à maxima le seuil de consommation énergétique de 230 Kwh/m²/an. Justifier d'une minoration du prix de rétrocession aux locataires-acquéreurs grâce à l'aide de l'agglomération. Débuter les travaux des logements subventionnés dans les 12 mois suivant notification de la subvention, sous peine de rendre nulle et sans effet la décision d'attribution. Signaler la participation de l'Agglomération à l'opération de logements par la présence de son logo sur tous les supports promotionnels ou contractuels.
Je certifie avoir pris connaissance que :
 le montant définitif de la subvention sera versé sur présentation du formulaire « paiement », accompagné d'un état récapitulatif certifié des dépenses engagées et des diagnostics de performances énergétiques établis après travaux. La CA Saumur val de Loire pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, sur site et/ou sur pièces, pour s'assurer du respect des engagements de votre organisme.
Fait, à le, en deux exemplaires